



Portable en pause : 9 collèges sur 10 n'appliquent pas le dispositif

Ce vendredi 12 septembre avait lieu la conférence de presse du SNPDEN-UNSA. L'occasion de faire un premier bilan sur le dispositif « Portable en pause ». Pour Bruno Bobkiewicz, l'urgence n'est pas à la mise en place du dispositif « Portable en pause ». Image : Getty

À peine 8,5% des établissements scolaires ont réellement appliqué le dispositif « Portable en pause », selon une enquête réalisée par le SNPDEN-UNSA. C'est le chiffre à retenir de la conférence de presse du SNPDEN-UNSA, qui s'est tenue vendredi 12 septembre à Paris. Son secrétaire général, Bruno Bobkiewicz a commenté les résultats au micro de BFMTV

L'enquête annonce également que 67 % des chefs d'établissements ne comptent pas appliquer le dispositif, et ce, même si 42,8 % d'entre eux reconnaissent être favorables à son principe, ils jugent cependant sa mise en œuvre trop compliquée. Enfin, seuls 6,9 % estiment qu'il est possible de s'organiser avec les moyens existants.

Un personnel insuffisant

Quelques jours après la rentrée, une enquête de SNES-FSU indiquait que 73 % des lycées et collèges n'avaient pas une équipe éducative au complet. Une condition que Bruno Bobkiewicz juge indispensable pour assurer une bonne mise en place du dispositif : « Il faut surtout de l'humain, des assistances d'éducation et du personnel pour récupérer à l'entrée les téléphones ou inciter les élèves à les rendre de façon autonome ».

Selon l'enquête du syndicat, relayée par l' AEF, « 11 % des répondants déclarent manquer d'un personnel de direction ou plus » quand il manque toujours au moins un enseignant dans 60 % des établissements ».

Une charge budgétaire trop lourde

La question matérielle, quant à elle, est avant tout une question de financement. Pour rappel, la mise en application du dispositif est à la charge des départements. Cependant, ces derniers affirment n'avoir reçu aucune aide de l'État. Pour certains établissements, investir dans ce dispositif serait une charge trop lourde à assumer. Selon un article de Ouest-France, un établissement de 400 élèves représenterait un budget de 4 000 euros. De plus, sa mise en place pourrait se faire au détriment d'autres activités, comme les sorties scolaires ou autres projets pédagogiques qui risqueraient d'être réduits en raison de futures coupes budgétaires

Une loi déjà efficace

Le secrétaire général du syndicat a également ajouté que depuis la loi de 2018 interdisant le téléphone portable dans les établissements, un grand nombre de collèges constataient déjà une nette amélioration. Selon Bruno Bobkiewicz : « ce n'est pas parfait, mais l'usage du téléphone portable est proche de 0% dans plusieurs établissements ». Il ajoute qu'il n'y avait pas d'urgence, et pas la nécessité de modifier le fonctionnement. Déjà, le 1^{er} septembre, Sophie Venitay, secrétaire général de la SNES-FSU, avait déclaré que l'annonce du dispositif était « un peu précipité ».

